

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 383 déléguant un fonctionnaire pour représenter l'Administration locale au Conseil de curatelle en 1913.

n° 383

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
24 décembre 1912

Numéro JO  
n° 194 du 01/01/1913

Date du numéro  
1 janvier 1913

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'article 44 du décret du 27 janvier 1855 modifié par celui du 14 mars 1890, sur l'administration des successions vacantes aux colonies ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Faucon, Chef du Service des Travaux Publics, est désigné pour représenter l'Administration locale au sein du Conseil de curatelle de la Côte Française des Somalis, pendant l'année 1913. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**P. PASCAL.**